

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU D'ALLOGHJU CÙ U
CENTRU DI VITA PER I MAIÒ SVANTAGHJATI "LA
PRÉVÔTÉ"**

**CONVENTION DE FINANCEMENT D'HÉBERGEMENT
AVEC LE FOYER DE VIE POUR ADULTES HANDICAPÉS
"LA PRÉVÔTÉ"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, la Collectivité de Corse assure le suivi des enfants et des jeunes majeurs en difficulté.

Un enfant pris en charge par l'aide sociale à l'enfance depuis son plus jeune âge, aujourd'hui jeune majeur de 20 ans et pupille de l'Etat, rencontre une situation personnelle des plus délicates, faute de dispositif adapté au plan local : il a dû être placé dans un établissement belge qui aujourd'hui n'est plus en mesure de l'héberger.

Un autre établissement, ayant reçu tous les agréments nécessaires, a été trouvé : la Prevote à Baudour, toujours en Belgique.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse à signer une convention de financement pour permettre la prise en charge de ce jeune, faute de quoi il pourrait se retrouver à la rue.

Les crédits correspondants seront imputés au budget de la Collectivité pour l'exercice 2021, programme 5151, chapitre 954, fonction 4213, nature 652413.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.